

Rapport d'activité 2019-2020



Genève, le 9 mars 2021

Sommaire

1. Message du Président.....	3
2. Message de la Direction	3
3. Comité IFC	4
4. Organigramme IFC	4
5. Place de l'IFC dans le Canton de Genève.....	5
6. Rôle de l'IFC au sein de la Romandie.....	5
7. Rôle de l'IFC au sein de la SSE Centrale.....	5
8. Communication et image de l'IFC.....	5
9. Développement de l'IFC durant la période	6
10. Points contact.....	7
11. Billets du Comité	8
12. Promotion et valorisation des métiers	8
13. Etat des effectifs en fin d'année scolaire.....	9
14. Résultats des examens des formations maçons et CVC	13
15. Certificat de Chef d'équipe	14
16. Historique de l'évolution des formations dispensées	14
17. Situation prévisionnelle 2020-2021	15
18. Cours de français, dispensés par délégation à l'UOG.....	15
19. Sécurité et santé au travail	16
20. Remerciements	17
21. Fiches de formation	18
21.1 AFP Aide-maçon / Aide-maçonne	19
21.2 CFC Maçon / Maçonne.....	20
21.3 CFC Constructeur / Constructrice de routes.....	21
21.4 CFC de maçon / maçonne ou CFC de constructeur / constructrice de routes pour adultes.....	22
21.5 Certificat Chef / Cheffe d'équipe du bâtiment et du génie civil	23
21.6 Instruire son personnel aux règles de l'Elingage	25
21.7 Machiniste M1SO	26
21.8 Machiniste M1 K-BMF	27
21.9 Machiniste Passerelle M1 K-BMF.....	28
21.10 Machiniste M2 à M7 K-BMF	29
21.11 Grutier.....	30
21.12 Scie sur table.....	31
21.13 Formations modulaires	31

1. Message du Président

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. L'année 2019-2020 aura marqué un véritable défi dans la poursuite de la mission de l'IFC en raison de la crise sanitaire. Continuer à assurer la mission de formation et de relève professionnelle envers et contre tout. Encore une fois, notre institut n'aura pas manqué de mettre en œuvre toutes ses ressources pour la formation de nos nouveaux collaborateurs et le perfectionnement professionnel de nos actifs. L'année à venir ne verra pas ce challenge diminuer d'intensité. Mais nous savons pouvoir compter sur l'implication sans faille de l'équipe de l'IFC qui poursuit sa quête d'amélioration constante de son offre de formation pour répondre à l'évolution de nos métiers.

Merci à tous.

David Richard

2. Message de la Direction

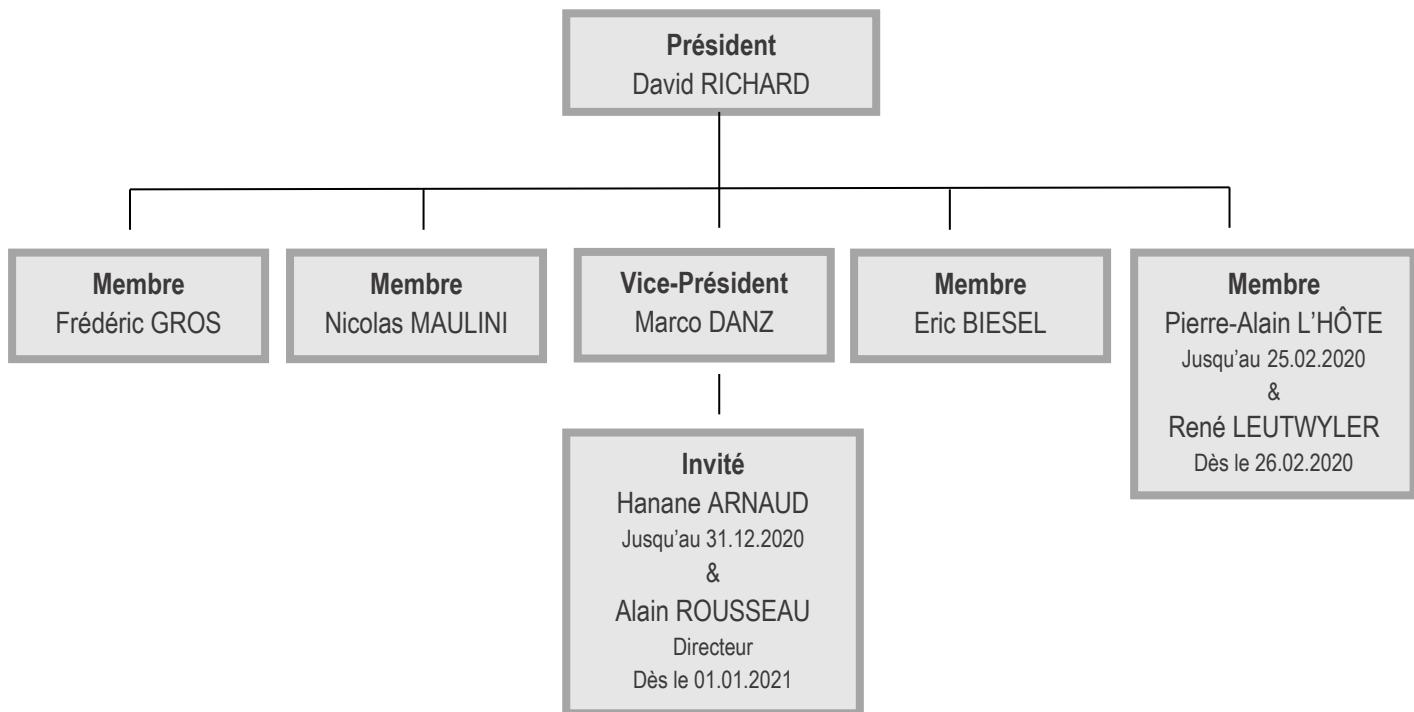
L'année 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire et la lutte contre l'épidémie de la COVID-19.

L'Institut de Formation de la Construction a su s'ajuster aux Directives du Conseil d'Etat au fil des mois et a fait preuve d'une capacité d'adaptation sans faille afin de poursuivre certaines formations à distance et consentir à maintenir un niveau de qualité optimale de formation. Ces adaptations ont permis de s'assurer d'une crédibilité et d'une confiance vis-à-vis de nos partenaires, tels que la FFPC, l'OFPC et la CPGO.

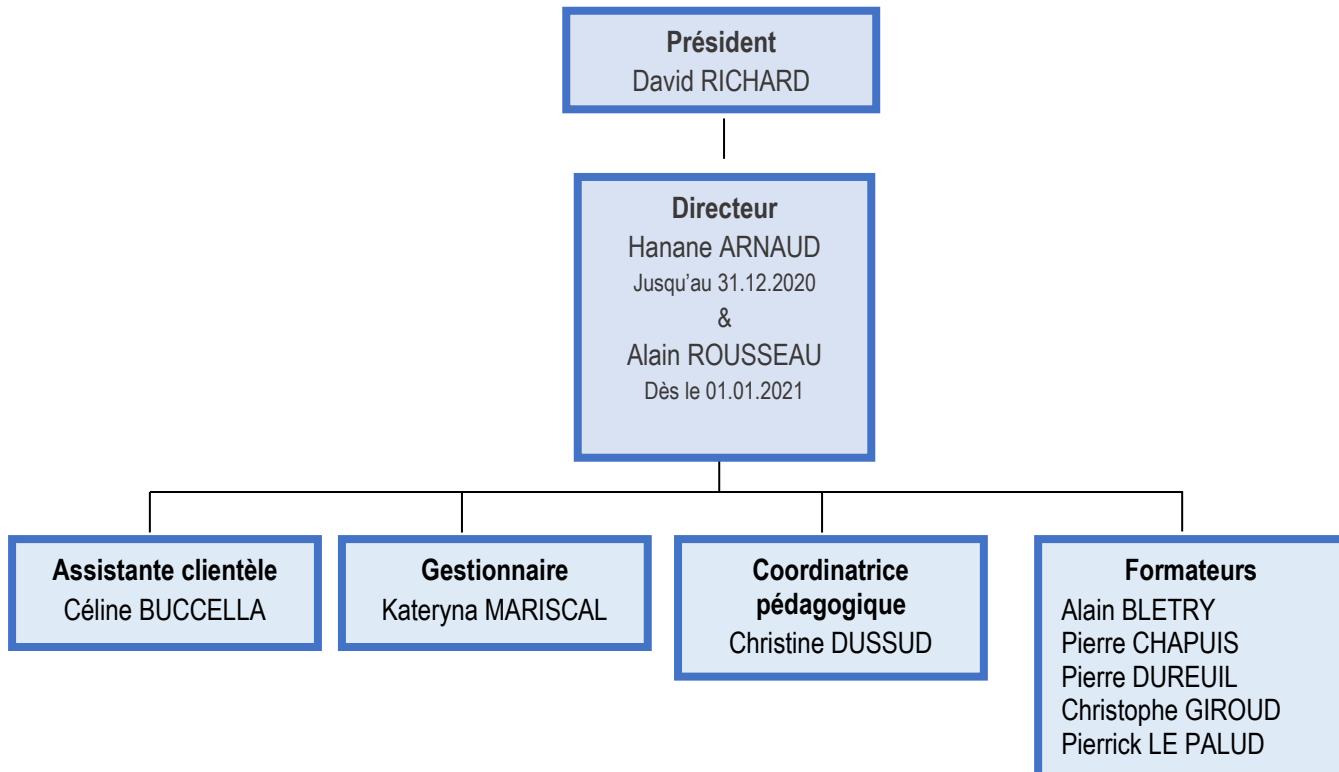
Genève a été le seul canton à organiser en présentiel les examens finaux, garantissant aux diplômes délivrés une valeur certaine au regard du marché de l'emploi et de l'employabilité des jeunes diplômés.

Cela a été possible grâce à un esprit d'équipe solide et la mise en œuvre des synergies entre tous les partenaires de la formation professionnelle.

3. Comité IFC



4. Organigramme IFC



5. Place de l'IFC dans le Canton de Genève

Durant l'exercice, l'IFC a matérialisé son partenariat avec l'Inspection des chantiers s'agissant de la mise en place des permis K-BMF et la reprise de tous les aspects administratifs y relatifs.

L'IFC a par ailleurs concrétisé son partenariat, par l'intermédiaire de la FER, pour la dispense du permis M1SO, avec :

- JardinSuisse afin de former les apprentis en dual
- La MBG (Métiers techniques du bâtiment Genève)
- Et la section des charpentiers.

Cela démontre un intérêt marqué des autres associations patronales à travailler de concert avec l'IFC pour la formation des jeunes aux engins de chantiers. De ce fait, ces associations témoignent leur reconnaissance de la qualité de nos formations.

6. Rôle de l'IFC au sein de la Romandie

L'IFC poursuit sa collaboration et ses travaux communs avec la Romandie, s'agissant de :

- L'encouragement des échanges régionaux
- La réalisation de manuels de formation homogènes pour les formations machinistes K-BMF
- La communication vis-à-vis des entreprises
- La mise en place de directives communes.

7. Rôle de l'IFC au sein de la SSE Centrale

L'IFC est un partenaire actif dans la poursuite des projets de la SSE Centrale. Il continue d'apporter son concours dans le projet *Masterplan 2030* qui doit redéfinir le contour de toutes les formations qualifiantes dans le domaine de la construction. Par le biais de différentes collaborations et acteurs, il contribue à valoriser l'image de la formation tant au niveau cantonal qu'au niveau national.

8. Communication et image de l'IFC

Durant la période sous revue et malgré la crise sanitaire qui a engendré la fermeture de l'IFC durant 3 mois consécutifs, l'IFC a poursuivi ses efforts de valorisation de son image par le biais de différentes campagnes de promotion, ce qui permet d'ancrer l'image de l'institut au travers de ses différentes activités.

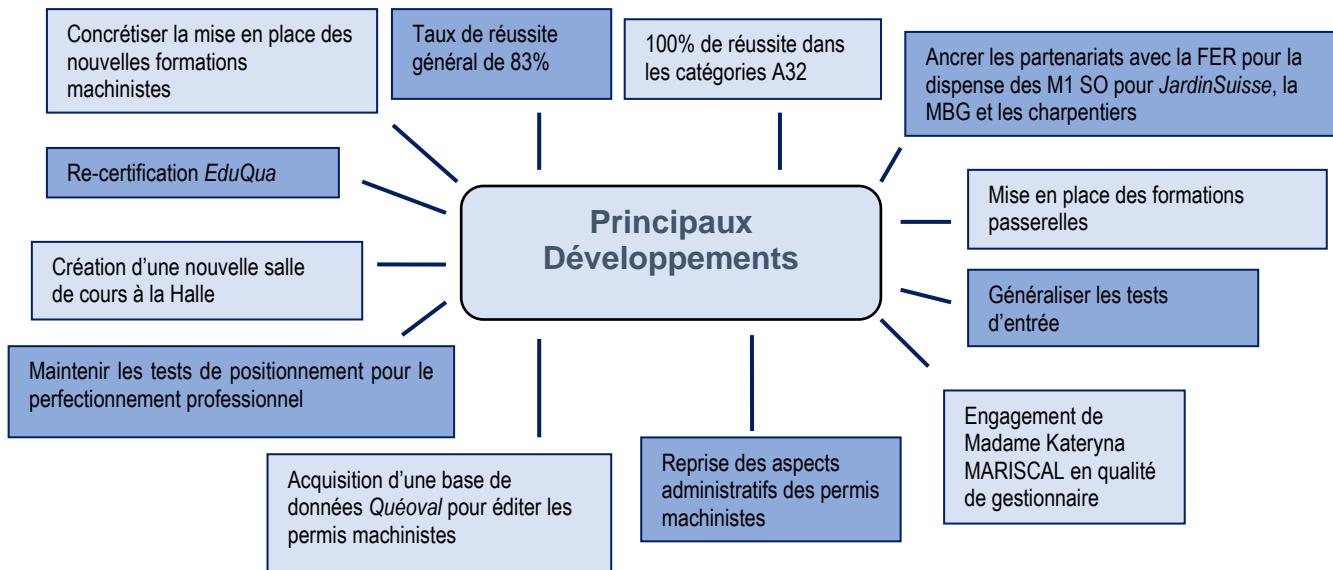
Dans le cadre de la campagne publicité métiers de la SSE centrale, l'IFC a collaboré pour le tournage d'un clip présentant le portrait d'une apprentie CFC maçonnerie.

De décembre 2019 à février 2020, une campagne publicitaire a été diffusée dans 10 cinémas du Canton pour valoriser les métiers de la construction. La visibilité de l'IFC est ainsi effective et efficiente.

Une annonce pour les formations pour engins de chantiers a été éditée dans la *Tribune de Genève* en date du 30.08.2020.

Le site Internet a régulièrement été agrémenté par différents clips et films valorisant les apprentis et les métiers de la construction. En outre, le site de l'IFC regroupe toutes les informations utiles, que ce soit pour les candidats à la formation ou pour les entreprises : <http://www.ifc-ge.ch/>

9. Développement de l'IFC durant la période



Indicateurs annuels 2019-2020 :

Liste des formations	Nb jours mémorisées annuels	Périodes réalisées annuelles	dont hors canton en périodes	Effectifs annuels	Périodes/participants annuel
A32 M1	34	340	0	19	6460
A32 M2	34	340	0	11	3740
A32 CVC1	32	320	80	7	2240
A32 CVC2	32	320	80	5	1600
CIE CFC maçon	81	810	0	36	29160
AFP aide-maçon	25	250	0	5	1250
Chef d'équipe	33	330	0	16	5280
Calcul et Plans	20	200	0	99	1000
Passerelle	14	140	0	53	1120
Machiniste M1 K-BMF	65	650	0	124	7800
Machiniste M1 SOE	25.5	255	0	116	3060
Certification	1	2.5	0	4	10
Machiniste M2 à M7 K-BMF	12	120	0	30	1440
Grutier	4	37.5	0	9	150
Scie sur Table	2	8.8	0	24	105
Elingage	14	70	0	149	700
Total jours / heures/ périodes IFC	428.5	4193.8	160	707	65115

Quelques valeurs prises en compte pour la délivrance de la certification EDUQUA :

	Réel 2016-2017	Réel 2017-2018	Réel 2018-2019	Cibles 2019-2020	Réel 2019-2020
Périodes totales de formations	81'047	82'966	68'241	70'000	65'115
Taux de réussite	80%	83%	91%	80%	83%
Taux d'abandon	9%	11%	9%	10%	14%
Taux de satisf. Formation initiale	94%	89%	93%	85%	67%
Taux de satisf. Formation continue	96%	89%	92%	85%	96%
Cours réalisés / planifiés	16	16	16	17	17
Taux de réussite Perfectionnement	88%	91%	90%	80%	68%
Taux d'abandon Perfectionnement	5%	3%	3%	10%	2%
Nombre de séances de coordination	7	8	8	7	7
Nombre de participants	1'056	940	931	600	608

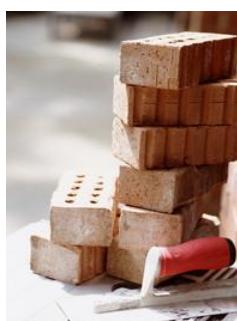
10. Points contact

21 novembre 2019 : Formation machinistes K-BMF et Formation Continue & Perfectionnement Professionnel

Ce point contact a été organisé pour les Chefs d'entreprises, les responsables des Ressources Humaines ou toute personne en charge de la formation dans les entreprises. 35 personnes se sont inscrites pour cette rencontre. Cet évènement a permis de décerner les prix aux lauréats AFP / CFC et Article 32 des examens finaux de juin 2019.

Les points suivants ont été traités :

- Mise en place des nouveaux permis K-BMF
- Présentation des formations relatives au perfectionnement professionnel et à leur déroulement :
 - ✓ Formation Technicien ES
 - ✓ Préparation au Certificat de Chef d'équipe
 - ✓ CFC Articles 32 maçons et constructeurs de routes
- Procédures d'inscription
- Cérémonie de remise des prix aux lauréats de l'IFC.



11. Billets du Comité

En raison de la crise sanitaire, les billets du Comité n'ont pas pu être édités durant la période sous revue.

12. Promotion et valorisation des métiers

Compte tenu de la crise sanitaire et des restrictions imposées par le Conseil d'Etat relatives à la lutte contre l'épidémie de la COVID-19, plusieurs manifestations ont été annulées.

Tous les *Zooms-métiers* ont été reportés.

Certaines ont pu néanmoins avoir lieu, à savoir :

1. **5 Vitrines des Métiers** : présentations des métiers de la construction (tout au long de l'année). Forums à destination des jeunes du cycle.
2. **24 septembre 2019** : présence de l'IFC à la **remise des prix à l'Arena** dans le cadre de la **fête de l'apprentissage**.
3. **30 septembre 2019** : présence de l'IFC aux **portes ouvertes de l'OFPC**.



4. **30 janvier 2020** : participation de l'IFC aux **Portes Ouvertes du CFPC**. A cette occasion, l'IFC a ouvert la Halle aux 22 groupes d'élèves des cycles d'orientation et les formateurs ont reçu les élèves pour leur présenter les métiers de constructeur de routes et de maçon.

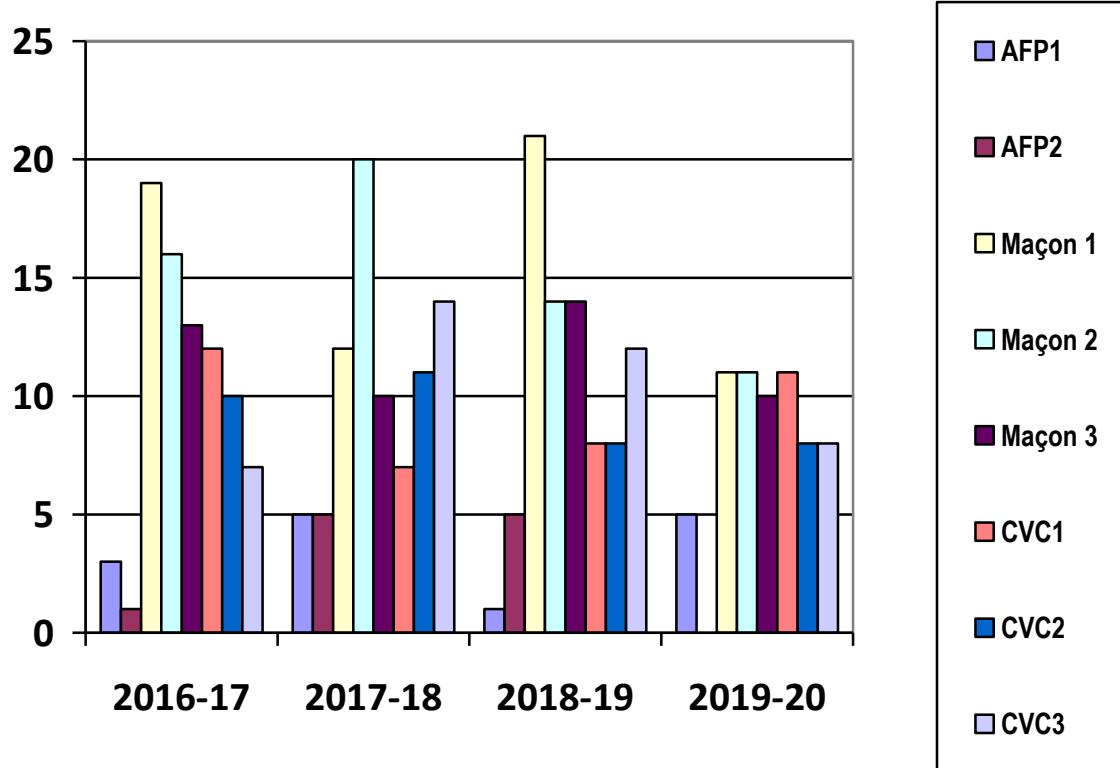
13. Etat des effectifs en fin d'année scolaire

Etat des effectifs des formations initiales : l'effectif des formations initiales a évolué de la manière suivante :

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
AFP 1	3	5	1	5
AFP 2	1	5	5	0
Maçon 1	19	12	21	11
Maçon 2	16	20	14	11
Maçon 3	13	10	14	10
CVC 1	12	7	8	11
CVC 2	10	11	8	8
CVC 3	7	14	12	8
Total	81	84	83	64

On note une baisse des effectifs par rapport aux années précédentes. Au total, 25 résiliations de contrats sont intervenues au cours de l'exercice. Une analyse plus fine quant à l'orientation des apprentis pourrait s'avérer bénéfique.

A ce sujet, les tests d'entrée permettent une meilleure orientation de filière AFP ou CFC, afin de limiter les échecs et les ruptures de contrats en cours d'année scolaire. L'IFC travaille de concert avec l'OFPC et le CFPC dans cette optique.

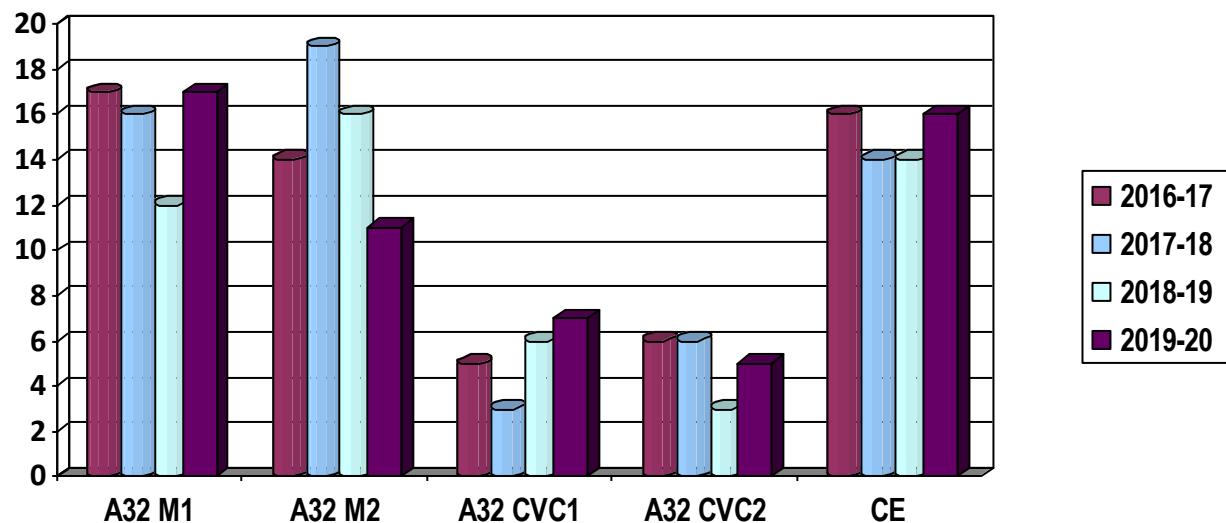


Etat des effectifs des formations continues : l'effectif des formations pour adultes a évolué de la manière suivante :

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
A32 M1	17	16	12	17
A32 M2	14	19	16	11
A32 CVC1	5	3	6	7
A32 CVC2	6	6	3	5
Chef d'équipe	16	14	14	16
Total	58	58	51	56

On constate une évolution en matière d'effectifs pour les formations continues, notamment dans la section Articles 32 CVC. Les communications aux entreprises se sont avérées utiles.

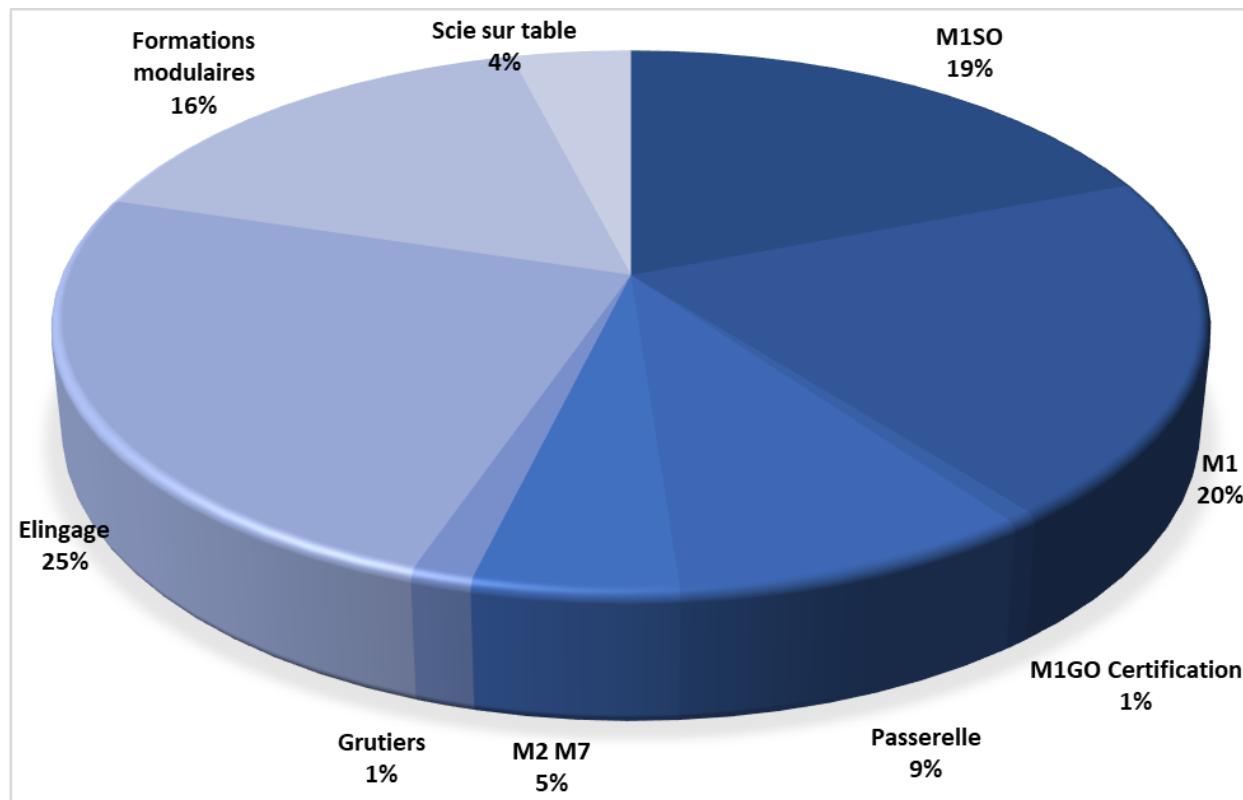
Un risque de devoir reporter cette section s'est fait jour si le nombre d'inscrits devait considérablement se réduire. L'OFPC et l'IFC ont travaillé conjointement pour valoriser cette formation.



Etat des effectifs des formations machinistes et modulaires : concernant les formations machinistes, elles constituent toujours une part importante de l'activité de l'IFC. Le nombre total de personnes formées a été de **608** personnes, durant l'exercice sous revue.

La répartition par formation est la suivante :

- M1SO : 116 inscrits pour 107 permis réussis
- M1 : 124 inscrits pour 117 autorisations provisoires
- M1GO Certification : 4 inscrits pour 4 permis réussis
- Passerelle : 53 inscrits pour 46 permis réussis
- M2-M7 : 30 inscrits pour 30 permis réussis
- Grutiers : 9 inscrits et 9 toujours en cours de formation
- Elingage : 149 inscrits pour 130 réussis
- Formations modulaires : 99 inscrits pour 72 réussis
- Scie sur table : 24 inscrits pour 23 réussis



Le règlement **K-BMF** (**Kran und Baumaschinenführer**) tend à harmoniser les formations machinistes et à généraliser la nécessité d'avoir un permis.

Le règlement des examens **K-BMF** ainsi que le guide correspondant définissent les exigences minimales de la formation et de l'examen de machinistes d'engins de chantier mobiles avec siège ou poste de conduite, présentant un danger particulier lors de leur conduite.

Ce règlement d'examens et le guide qui lui est associé s'appliquent à tous les domaines d'utilisation de ces machines.

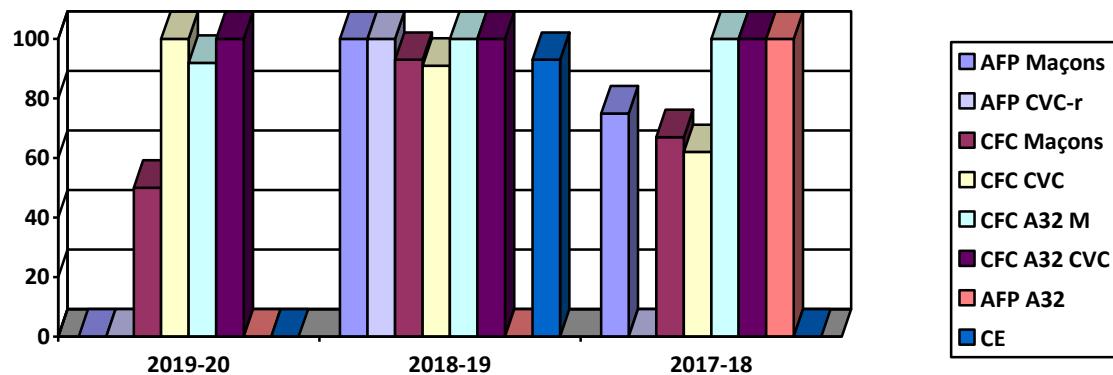
Toutes les formations K-BMF comprennent des exercices pratiques. Elles ont pour objectif de former les travailleurs au maniement des machines de chantier en exécutant des tranchées / des fouilles et en conduisant dans des situations contraignantes, tout en respectant les règles de sécurité en vigueur.



14. Résultats des examens des formations maçons et CVC

	Examens 2019/20			Examens 2018/19			Examens 2017/18		
	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux
AFP Aide-Maçons	0	0		5	5	100%	4	3	75%
AFP CVC-r	0	0		1	1	100%			
CFC Maçon (Apprentis)	10	5	50%	14	13	93%	9	6	67%
CFC CVC (Apprentis)	8	8	100%	11	10	91%	13	8	62%
CFC Maçon (Adultes)	12	11	92%	16	16	100%	20	20	100%
CFC CVC (Adultes)	5	5	100%	3	3	100%	6	6	100%
AFP A32	0	0					1	1	100%
Chefs d'équipe	0	0		14	13	93%			
Total	35	29	83%	64	61	95%	53	44	83%

Vue graphique des taux de réussite par catégorie, exprimés en pourcentage :



Dans le contexte de la crise sanitaire, détenteur d'un contrat de prestations avec l'Etat relatif à l'organisation des examens, l'IFC a pu organiser en présentiel, la procédure de qualification en juillet 2020, contrairement aux autres cantons qui ont favorisé les notes d'expérience obtenues en cours d'années.

Compte tenu des difficultés y relatives (mise en place des mesures de distanciations sociales, analyses et rapports préalables exigés par différents partenaires, etc.), le taux de réussite peut être considéré comme bon.

L'IFC souhaite maintenir une coordination étroite entre tous les partenaires de la formation professionnelle pour prévenir les risques d'échecs aux examens.

La mise en place d'évaluations intermédiaires en cours d'année permet de s'assurer de la bonne acquisition des compétences et connaissances par les candidats (A32 et chefs d'équipe, notamment) et de signaler tout risque d'échec à la fois aux entreprises et à l'OFPC et ce afin de trouver des stratégies avant la présentation aux procédures de qualification.

15. Certificat de Chef d'équipe

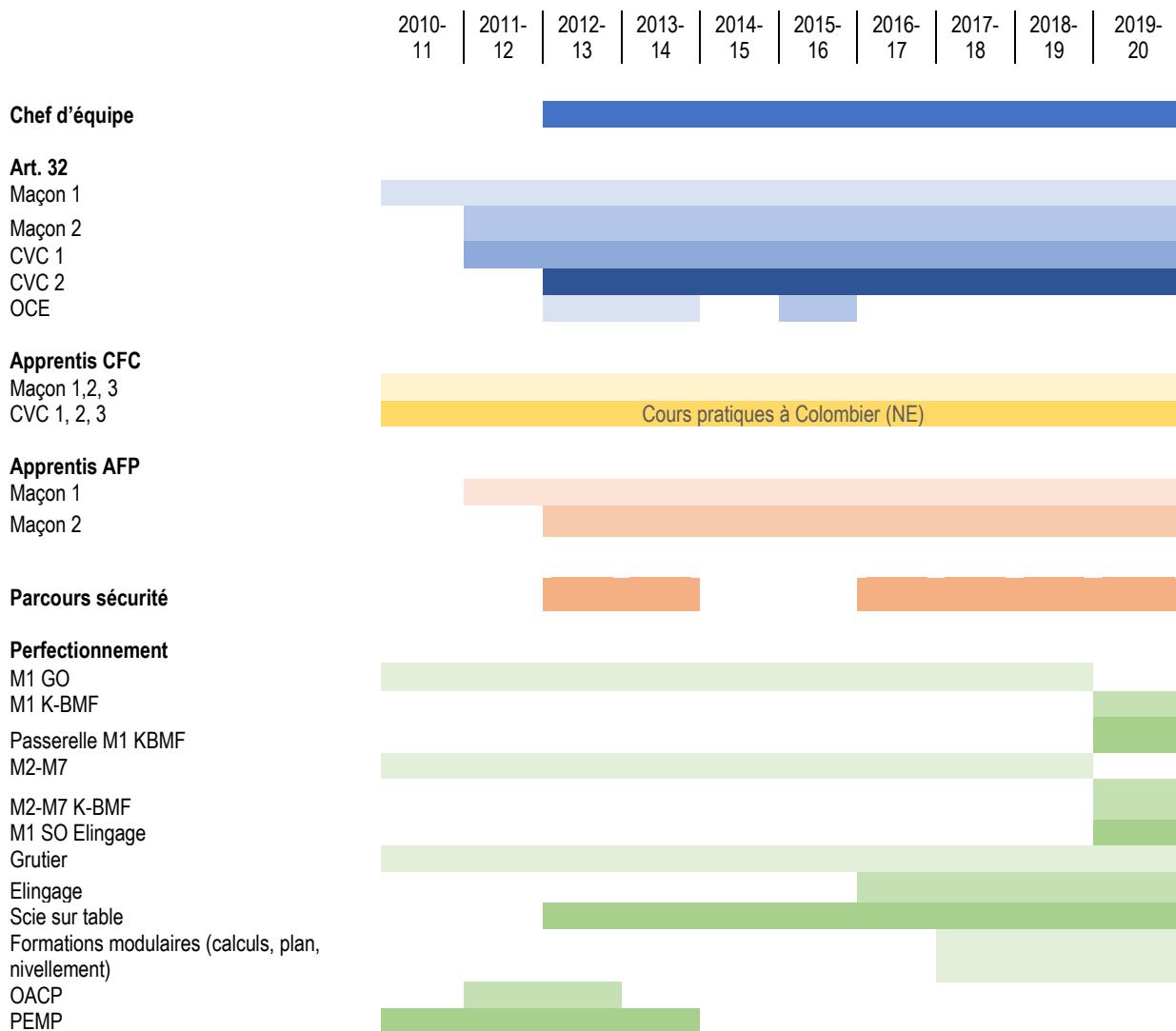
La procédure actuelle de sélection, d'évaluation et de visites d'entreprises s'est poursuivie. Les cours à destination des chefs d'équipe de 1^{ère} année ont pu être dispensés en présentiel dans la mesure où les cours avaient été planifiés avant la fermeture de l'IFC.

En complément de leur programme officiel et afin de valoriser leur parcours, tous les chefs d'équipe ont pu bénéficier :

- D'une formation à l'élingage
- D'un cours sur la sensibilisation aux risques de la grue
- De cours premiers secours, organisés gratuitement pour les entreprises.

L'IFC poursuit son effort d'évaluation constante des candidats pour un suivi judicieux et individualisé du niveau de chacun.

16. Historique de l'évolution des formations dispensées



17. Situation prévisionnelle 2020-2021

En raison de la crise sanitaire, il aurait été légitime de s'attendre à une baisse conséquente des effectifs au niveau de l'apprentissage et de toutes les formations dispensées par l'IFC.

Il n'en est rien et l'IFC remercie les entreprises pour leur engagement en faveur de la Relève professionnelle. Cela démontre que la volonté de former et de qualifier leur personnel est bien marquée. L'IFC s'en réjouit.

Les effectifs par catégorie, hors machinistes, de l'année 2020-2021 est de **155 candidats** (reflet au 17.02.2021) soit 9 de plus qu'à la même période en 2019-2020.

Ils sont répartis comme suit :

- AFP maçons	:	2 / 6
- CFC maçons	:	18 / 10 / 17
- AFP CVC	:	3 / 2
- CFC CVC	:	9 / 5 / 8
- CFC tailleur de pierre	:	0 / 1 / 1 / 1
- A32 section maçonnerie	:	11 / 18
- A32 section CVC	:	7 / 6
- Chefs d'équipe 1	:	14
- Chefs d'équipe 2	:	16

A ce qui précède, il faut ajouter environ **289 machinistes** et **80 candidats à la formation à l'élingage** qui ont été formés du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021.

18. Cours de français, dispensés par délégation à l'UOG

Un suivi strict des présences des collaborateurs d'entreprises aux cours de français s'est poursuivi en 2019-2020 pour le personnel du bâtiment, ce qui a entraîné une nette baisse des absences et un plus grand nombre de certificats ou attestations obtenus.

19. Sécurité et santé au travail**Parcours sécurité**

Durant l'année 2019-2020, les apprentis maçons et CVC de 1^{ère} année, ainsi que les chefs d'équipe 1 ont suivi la formation au parcours sécurité, via l'IFC, avec délivrance d'une attestation à l'issue de la formation. Au total, ce sont 42 attestations qui ont été délivrées.

Les sessions prévues durant la période de confinement et de fermeture de l'IFC (mars – juin 2020) ont été reportées en 2020-2021.



20. Remerciements

Des remerciements chaleureux sont formulés :

- Aux membres des Comités de la SSE Genève et de l'IFC
- Aux collaborateurs
- Aux membres des Commissions (Relève professionnelle, experts examens, commissions romandes du 1^{er} arrondissement, pôle construction, commissions nationales etc.)
- Aux organismes financeurs : FFPC, OFPC, CPGO et Fonds patronal
- Aux entreprises formatrices
- A tous les candidats aux différentes formations (CIE, A32, chefs d'équipe, machinistes etc.).

Pour le Comité :



Le Président
David RICHARD



Le Directeur
Alain ROUSSEAU



Institut de Formation de la Construction IFC

21. Fiches de formation

21.1 AFP Aide-maçon / Aide-maçonne

Cette formation en deux ans permet notamment aux candidat-e-s qui achèvent avec succès ce premier cursus professionnel, d'intégrer la deuxième année du CFC.

Généralités

Début de la formation : selon calendrier scolaire

Durée de formation : 2 ans

Cours interentreprises : 14 semaines à Genève

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève

Salaire mensuel : (fixé pour les 2 années)

1ère année : CHF/mois 500.-

2e année : CHF/mois 800.-

Vacances :

1ère année : 10 semaines

2e année : 8 semaines



Financement et salaire :

Entreprise : 59.5 % - Caisse de compensation (Malatrex ou Rôtisserie) : 40.5 %

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage.

Titre obtenu après réussite aux examens : Aide-Maçon / Aide-Maçonne AFP

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T **+41(0)22/716.92.22**

- Conseil et suivi des apprentis

Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) Rue Prévost-Martin 6, Case postale 192, 1211 Genève 4 - www.ge.ch/ofpc, T **+41 (0)22/388.45.84**

- Formation théorique

Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy
<http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, Claude Chollet, Doyen T **+41 (0)22/388.82.24**

21.2 CFC Maçon / Maçonne

Ce métier, aussi bien pratiqué à l'intérieur qu'à l'extérieur, est l'un des piliers du secteur de la construction. Sa diversité et son évolution constante en font l'une des plus belles professions artisanales, alliant les techniques modernes à un savoir-faire ancestral.

Grâce à son savoir-faire, un-e maçon-ne peut exécuter des travaux très variés.

Le plus du métier : un-e maçon-ne qui obtient son CFC à 19 ans peut devenir Chef-fe d'équipe à 22 ans et Contremaître à 26 ans ! Peu de métiers offrent de telles possibilités de progression.

Généralités

Début de la formation : Selon calendrier scolaire

Durée de formation : 3 ans

Cours interentreprises : 27 semaines à Genève

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève



Salaire horaire : (fixé pour les 3 années)

1ère année : CHF/h. 6.-

2e année : CHF/h. 11.-

3e année : CHF/h. 16.-

Candidats de 20 ans révolus et ayant au minimum une année d'expérience dans la profession, aux conditions de la classe "C" (ouvrier de la construction) soit CHF/h 25.85 et 6 semaines de vacances.

Vacances :

1ère année : 10 semaines / 2e année : 8 semaines / 3e année : 6 semaines

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage

Titre obtenu après réussite aux examens : Maçon / Maçonne CFC

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction,
Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis :

Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192,
1211 Genève 4, www.ge.ch/ofpc, T +41 (0)22/388.45.84

- Formation théorique

Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy,
<http://icp.ge.ch/po/cfp-c> Claude Chollet, Doyen T +41 (0)22/388.82.24

21.3 CFC Constructeur / Constructrice de routes

Le-la constructeur-trice de routes fait partie du champ professionnel de Construction de Voies de Communication (CVC). Il-elle est spécialisé-e en construction de chaussées de toutes sortes. Les activités s'étendent aux travaux de terrassement, de bétonnage et de revêtement. Les opérations particulières portent sur la réalisation d'installations d'évacuation des eaux, de conduites industrielles, de couches de fondation, de bordures et de revêtements.

Le plus du métier : un-e constructeur-trice de routes qui obtient son CFC à 19 ans peut devenir Chef-fe d'équipe à 22 ans et Contremaître à 26 ans. Peu de métiers offrent de telles possibilités de progression.

Les autres options disponibles dans ce champ professionnel sont les suivantes :

- Constructeur / Constructrice de voies ferrées
- Constructeur / Constructrice de fondations
- Constructeur / Constructrice de sols industriels et de chapes
- Pavéur / Pavuse.



Généralités

Début de la formation : Selon calendrier scolaire

Durée de formation : 3 ans

Cours interentreprises : 50 jours à Colombier / NE

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève

Salaire horaire : (fixé pour les 3 années)

1ère année : CHF/h. 6.-

2e année : CHF/h. 11.-

3e année : CHF/h. 16.-

Candidats de 20 ans révolus et ayant au minimum une année d'expérience dans la profession, aux conditions de la classe "C" (ouvrier de la construction) et 6 semaines de vacances CHF/h. 25.85.

Vacances : 1ère année : 10 semaines / 2e année : 8 semaines / 3e année : 6 semaines

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage

Titre obtenu après réussite aux examens : Constructeur / Constructrice de routes CFC

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction, Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC)
Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, www.ge.ch/ofpc, T +41(0)22/388.45.84

- Cours interentreprises et examens Centre cantonal de formation Professionnelle des Métiers du Bâtiment
Les Longues-Raies 1, 2013 Colombier / NE, www.cpmb.ch, T +41(0)32/843.48.00

- Formation théorique Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy, <http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, **Claude Chollet**, Doyen, T +41(0)22/388.82.24

21.4 CFC de maçon / maçonne ou CFC de constructeur / constructrice de routes
pour adultes, voie de formation Article 32 (A32)**Généralités****Début de la formation :** Début septembre de chaque année**Durée de formation :** 2 ans**Conditions d'admission :**

- Être au bénéfice d'au minimum cinq années d'expérience professionnelle dont trois dans le métier visé
- Avoir acquis les compétences du métier
- Être domicilié ou travailler dans le canton de Genève depuis une année au moins au moment du dépôt du dossier
- Niveau A2+ au minimum requis en français.

Financement :

La formation est prise en charge par l'Etat, excepté les supports de cours (à la charge du candidat à hauteur de CHF 250.-, sous réserve de modifications).

Perte de gain :

Pour les entreprises : prise en charge des heures perdues : sous conditions, les heures perdues durant le temps de travail peuvent être remboursées à 50% par le FFPC.

Titre obtenu après réussite aux examens : Maçon / Maçonne CFC - Constructeur / Constructrice de routes CFC**Information & inscriptions**

- Institut de Formation de la Construction,
Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des candidats
Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) Qualifications+
Rue Prévost-Martin 6, Case postale 192, 1211 Genève 4
T +41 (0)22/388.44.37

- Prise en charge de la perte de gain
Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue (FFPC)
Rampe du Pont-Rouge 4, 1213 Petit-Lancy
T +41 (0)22/339.90.19

21.5 Certificat Chef / Cheffe d'équipe du bâtiment et du génie civil

Le-la Chef-fe d'équipe, premier échelon hiérarchique à franchir, présuppose un goût pour le management, l'organisation et les responsabilités.

A la fois collègue et chef-fe, ses activités sont partagées entre la gestion et la production.

Sur les grands chantiers, le-la Chef-fe d'équipe seconde le Contremaître et dirige une partie ou un secteur d'ouvrage. Sur les chantiers moins importants, il-elle est amené-e à conduire et à gérer le travail de façon autonome. En tous les cas, le-la Chef-fe d'équipe gère la technique, la production, la communication, la sécurité et la qualité dans sa sphère de compétences.



Généralités

Début de la formation : Début septembre tous les deux ans

Durée de formation : 2 ans

Environ 660 périodes en cours blocs

Prix de la formation :

1er cycle : CHF 2'000.-

2e cycle : CHF 2'000.-

Frais d'examens CHF 1'500.- (facturés directement par l'Ecole de la construction, sous réserve de modifications)

Les livres et fournitures scolaires sont non compris.

Délai d'inscription :

fin mai.
Attention : les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Nombre de places limitées.

Formulaire d'inscription : sur demande auprès de l'Institut de Formation de la Construction.

Conditions d'admission :

- Être détenteur d'un CFC de maçon-ne ou de constructeur-trice de voies de communication
- Le-la candidat-e détenteur-trice d'un autre CFC est admis aux cours à condition de prouver une pratique professionnelle de 2 ans au moins dans les métiers mentionnés ci-dessus
- Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers :
<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/themes/reconnaissance-de-diplomes-etrangers.html>
- Être en emploi dans une entreprise du bâtiment et obtenir l'accord de l'entreprise.

Financement :

Sur demande du-de la candidat-e et sous réserve de correspondre aux critères, le Service des Bourses et Prêts d'Etudes (SBPE), peut prendre en charge l'écolage.

Titre obtenu après réussite aux examens :

Certificat de Chef / Cheffe d'équipe du bâtiment et génie civil. Il est un pré-requis pour l'admission à l'Ecole romande de Contremaître.

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction, T +41(0)22/716.92.22

-Financement

Département de la cohésion sociale

Service des bourses et prêts d'études / CAF

Case Postale 428

1211 Genève 4

T +41(0)22/388.73.80

<https://www.ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage>

21.6 Instruire son personnel aux règles de l'Elingage

Formation Certifiée BST

L'élingage est une activité à risque sur nos chantiers, à preuve, la Suva recense plusieurs centaines d'accidents, parfois graves, chaque année.

L'ordonnance sur la prévention des accidents (art. 6) dit que :

« *L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures à prendre pour les prévenir. Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail ; elles doivent être répétées si nécessaire* ».

D'autre part, l'OGrué (art. 6) impose que « *Les personnes qui élinguent des charges doivent être instruites sur la manière de procéder* ».

La formation du personnel est une responsabilité majeure de l'employeur, au sens de l'art. 8 OPA et les tâches d'élingage et d'arrimage sont incontestablement des opérations pouvant représenter des dangers pour les travailleurs.

Si actuellement, la formation des grutiers est en voie de généralisation et même si parmi les tâches qui lui sont attribuées figure aussi la formation des élingueurs, la réalité montre que cette formation interne à l'entreprise est difficile à mettre en œuvre.

Généralités

Début de la formation : Dès un nombre suffisant de candidat

Durée de la formation : 3 heures

Tarif : CHF 75.- / candidat

Titre obtenu : Attestation de suivi de cours



Information & inscriptions

-Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 - 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

ATTENTION : Cette formation ne porte en aucun cas sur le grutage.

21.7 Machiniste M1SO

Généralités

Monte-charges, monte-personnes, treuil, machine à treuil, sécurité petites machines de moins de 2 tonnes et élingage.

Début de la formation : dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation : Cours complet : 1,5 jour

Prix de la formation : M1SO : CHF 850.-

L'obtention du permis M1SO est conditionnée par :

- La réussite à l'examen théorique K-BMF propre aux machines jusqu'à 2 tonnes.
- La réussite aux tests de la formation élingage.



Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

21.8 Machiniste M1 K-BMF

Généralités

Petites machines jusqu'à 2 tonnes

Machines jusqu'à 5 tonnes : Centrale à béton, rouleau, chargeuse, pelle et dumper

Grue de déchargement < 22m de longueur de bras

Elingage selon les standards du BST

Formation pratique sur 2 machines de chantier : dumper (obligatoire) + pelle ou chargeuse (à choix)



Début de la formation : dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation :
Cours complet : 5,5 jours

Prix de la formation :
CHF 1'600.-

Conditions d'admission :

- Être inscrit par une entreprise de construction qui s'engage à former le candidat à la pratique pendant 6 mois minimum.

L'obtention du permis M1 K-BMF est conditionnée par :

- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois.
- La réussite aux deux examens théoriques M1 K-BMF.
- La réussite aux tests de la formation élingage.
- La réussite à l'examen pratique qui se déroule obligatoirement sur le dumper + pelle ou chargeuse (à choix).

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

21.9 Machiniste Passerelle M1 K-BMF

Généralités

Passage de l'ancien permis M1GO au nouveau permis K-BMF

Formation théorique

Formation pratique



Début de la formation : dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation :

Cours complet : 2 jours

Prix de la formation :

CHF 400.-

Conditions d'admission :

- Être en possession du permis M1GO.
- Être inscrit par une entreprise de construction.

L'obtention du permis M1 K-BMF est conditionnée par :

- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois.
- La réussite aux examens théorique et pratique, sur deux machines.

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

21.10 Machiniste M2 à M7 K-BMF**Généralités**

Engins de terrassement et génie civil > 5 tonnes

M2 : Pelle hydraulique > 5 tonnes

M3 : Chargeuse > 5 tonnes

M4 : Pelle araignée

M5 : Répanduseuse, finisseur

M6 : Rouleau compresseur > 5 tonnes

M7 : Engins spéciaux

Début de la formation : Dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation : Cours complet : 4 jours

Prix de la formation : M2 à M7 : CHF 2'400.-

Ces formations comprennent :

- Des modules communs portant sur les rapports de chantier, les calculs, l'implantation, les premiers secours, les accessoires des machines de chantier etc.
- Une formation spécifique à la machine concernée.

Conditions d'admission :

- Être en possession du permis M1 K-BMF.
- Être inscrit par une entreprise de construction qui s'engage à former le candidat à la pratique pendant 6 mois minimum.

L'obtention du permis relatif à une machine est conditionnée par :

- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois, sur la machine souhaitée.
- La réussite à l'examen théorique et l'examen pratique sur la machine en question.

Information & inscriptions**- Institut de Formation de la Construction**

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

21.11 Grutier**Généralités**

Catégorie A : camions grues
Catégorie B : grues à tour pivotante

Début de la formation :
Dès 6 candidats annoncés selon la catégorie (A ou B)

Formulaire d'inscription :
Sur demande

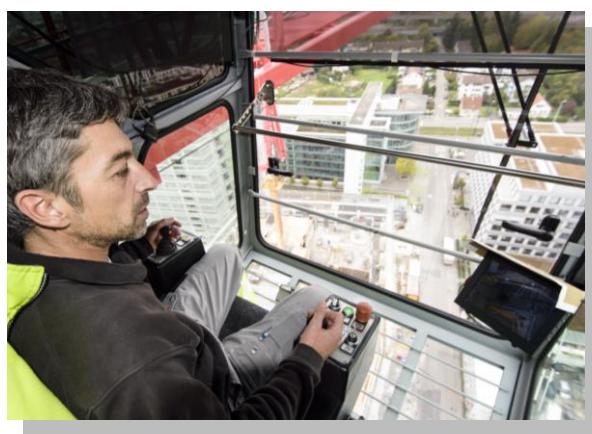
Durée de formation :
Cours de base : 3 jours
Formation complémentaire : 1 jour

Formation pratique en entreprise :
Formation accompagnée en entreprise max. 10 mois

Prix de la formation, y compris examen :
CHF 2'400.-
En cas d'échec à l'examen : CHF 600.- / passage
Formation complémentaire : CHF 1'510.-
Pour les titulaires d'un premier permis grutier

Conditions d'admission :
- Les équivalences de permis étrangers sont du seul ressort de la SUVA (www.suva.ch).

Titre obtenu après réussite aux examens : Permis de grutier selon la catégorie choisie

**Information & inscriptions**

- Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

21.12 Scie sur table

Généralités

Début de la formation :

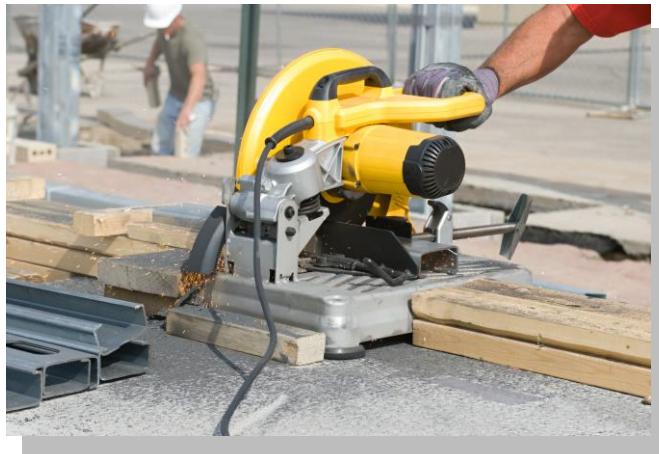
Dès un nombre suffisant de candidats

Durée de la formation :

3 heures

Tarif : CHF 100.- / candidat

Titre obtenu : Attestation de suivi de cours



Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

21.13 Formations modulaires

Généralités

Début de la formation :

Dès un nombre suffisant de candidats

Durée de la formation :

Lecture de plan : 1 jour

Nivellement : 1 jour

Arpentage : 1 jour

Tarif :

CHF 150.- par jour et par personne

Durée de la formation :

Calculs de base : 1 jour

Calculs avancés : 1 jour

**Tarif :**

CHF 140.- par jour et par personne

Titre obtenu : Attestation de suivi de cours

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22